



Désaccord entre les partis pour financer une toiture

Par **angie87**, le **20/07/2009** à **18:05**

Bonjour,

J'ai acheté une maison à rénover le 31 juillet 2008, nous savions que la toiture serait à refaire mais l'ancien propriétaire de la maison nous a assuré que la couverture avait été remaniée et qu'elle était hors d'eau. Lors de la signature de la vente, le notaire lui-même a noté dans l'acte que la toiture était réparée. Lorsque nous avons fait nos travaux nous avons eu quelques désagréments mais en bougeant les tuiles par le grenier nous avons arrêté les fuites. Nous sommes emménageés début février, les cartons du déménagement étant mis au grenier, nous les avons bâchés à cause de la poussière, mais en mai ou juin nous avons eu de fort vent et orages, ce qui nous a coûté la surprise de plusieurs fuites sur la totalité du toit, nous nous en sommes rendu compte car les bâches débordèrent d'eau et infiltrèrent les planchers. Nous nous sommes alors tournés vers le notaire qui nous assure qu'il n'a rien à faire et que l'ancien propriétaire des lieux n'a pas concerné car pour c'est trop tard pour se plaindre. Est-ce vrai? et quel recours puis-je avoir?

Merci par avance